


EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2021 à 13 heures 30  
SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le   
ID : 033-253306617-20211214-2021\_10BS-DE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 13 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel et en distanciel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 08/12/2021

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Madame Fabienne FONTENEAU	V
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PEROU	P
Monsieur Alain RENARD	Excusé	Madame Chantal GANTCH	Excusée
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Xavier HALLAIRE	V
Monsieur Nicolas TELLIER	P	Monsieur Philippe BLAIN	V
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	V	Monsieur Alain VALLADE	P
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO			
Monsieur Louis CAVALEIRO			

P = présentiel

V = Visioconférence

En ouverture de séance, sur les 17 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 14 décembre 2021, 12 d'entre eux étaient présents.

## DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2021 – 10BS

**Objet :** Autorisation de signature d'un marché public d'entretien préventif et curatif de camion ampliroll et remorque, camion grue et remorques à fond mouvant alternatif

**Rapporteur :** Jean-Claude ABANADES

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20211214-2021\_10BS-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 novembre 2021,

Considérant que pour faire fonctionner et entretenir sa flotte de véhicules dans les meilleurs délais, le SMICVAL souhaite déléguer à des prestataires extérieurs, toutes les opérations de maintenance préventives et curatives des équipements de types polybennes ampliroll, camion grue, hayons, remorques ampliroll, remorques à fond mouvant alternatif, ainsi que le groupe hydraulique du quai de transfert qu'il ne souhaite pas ou ne peut pas confier, à son service mécanique interne.

Considérant que compte-tenu des besoins du SMICVAL et des sommes inscrites au budget, il convient de recourir à un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Considérant que le marché actuel ayant atteint le maximum prévu, une nouvelle procédure de mise en concurrence a donc été lancée le 1er octobre 2021, pour une durée de 4 ans avec un maximum de 1 000 000 €.

Considérant que le marché est divisé en 3 lots :

- Lot n° 1: Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de type polybennes ampliroll, camions grue et hayon de marques PALFINGER/MBB/GUIMA et DHOLLANDIA
- Lot n° 2: Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des remorques Ampliroll toutes marques.
- Lot n° 3: Entretien, réparation et fourniture de pièces pour les équipements du procès du quai de transfert des déchets tels que les remorques à fond mouvant alternatif de marque LEGRAS, une remorque céréalrière de marque TISVOL et un groupe hydraulique sur quai de transfert

Considérant que 4 offres ont été déposées : 2 pour le lot n° 1, 1 pour le lot n° 2, 1 pour le lot n° 3.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 24 novembre 2021, après analyse des offres, a décidé d'attribuer :

- ✓ Le lot n° 1 à l'entreprise ACI PALFINGER pour un montant maximum de 450 000€ HT, selon les quantités estimatives sur la durée du marché.
- ✓ Le lot n° 2 à l'entreprise HYDRAULIQUE AQUITAINE pour un montant maximum de 200 000€ HT, selon les quantités estimatives sur la durée du marché.
- ✓ Le lot n° 3 à l'entreprise HYDRAULIQUE AQUITAINE pour un montant maximum de 200 000€ HT, selon les quantités estimatives sur la durée du marché.

Ainsi, il est donc proposé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide :

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 14 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Logistique Optimisée) is displayed in a stylized blue font.

ID : 033-253306617-20211214-2021\_10BS-DE